



Les Nouvelles de LOURMAIS

Numéro : 4

Le mot du Maire

Chères Lourmaisiennes, chers Lourmaisiers,

Cela fait 3 ans que vous nous avez fait confiance pour diriger la commune et le temps est venu à mi-mandat de faire un premier bilan sur ce qui a été fait et sur la situation de notre commune aujourd'hui.

La première partie du mandat s'est effectuée dans un contexte très difficile. On a eu la covid, la guerre en Ukraine, le coût de l'énergie et des matériaux qui ont considérablement augmentés, ce qui a entraîné des impacts directs sur notre budget et nos actions.

C'est pourquoi nous avons dû revoir complètement nos projets car il y a des actions qu'on ne pourra pas réaliser à la hauteur de nos souhaits.

Actuellement nous n'avons presque pas de recette sur notre commune à part les taxes de l'état et seul le développement du Foncier (construction de maisons) pourra augmenter notre budget.

De plus, nous avons trois crédits qui ont été souscrits en 2007 et 2018 à rembourser et un crédit souscrit en 2009 et qui s'est terminé en Mars 2021.

Ce qui nous ampute sur notre budget de 20700 € de remboursement par an.

De ce fait actuellement il ne nous est pas possible de faire un crédit pour réaliser la mise en conformité de l'accessibilité du cimetière et des WC place des charrons et de la mairie au vue du taux d'endettement trop important.

Le budget a été voté le 6 Avril 2023 en conseil municipal (ce fut un budget très difficile à édifier car les recettes de l'Etat restent stables et malheureusement ne suivent pas l'inflation). C'est pourquoi, le conseil municipal a décidé, à la majorité des voix, d'augmenter les taux de :

- taxe foncière sur les propriétés bâties de 34,42% à 35,72
- taxe foncière sur les propriétés non bâties de 40,03% à 41,38%
- La taxe d'habitation sur les résidences secondaires passe à 13,40%
- La taxe de raccordement passe de 900€ à 1500€ pour les nouvelles constructions

Il a été également décidé lors du conseil municipal et à la majorité des voix, de diminuer les indemnités de chaque Adjoint et du Maire, à partir de Juillet 2023 et jusqu'à la fin du mandat, afin d'aider notre budget. Cela représentera un montant de 2500€ par an.

Malgré tous ces désagréments, un certain nombre de réalisations ont été effectuées.

Pour les projets 2023/2024

Il reste 2 poches incendie qui seront mises en place fin 2023, début 2024 et une étude des lagunes fait par la société CBE Conseil en environnement afin de savoir si elles sont aux normes.

Je garde espoir pour nos années à venir, comme disait nos anciens : « en ce moment nous mangeons notre pain noir en attendant des années meilleures pour manger notre pain blanc. »

Je vous souhaite un bel été en douceur. Profitez de ce temps pour apprécier la beauté de nos paysages, la joie de se retrouver et de partager des moments conviviaux.

Coordonnées

✉ 6 rue des Potiers
35270 Lourmais
☎ 02 99 73 41 34
Mairie@lourmais.fr
<https://lourmais.fr>

Horaires d'ouverture

Lundi et Mercredi,
De 15h00 à 17h00
Mardi, Jeudi et Vendredi
De 9h00 à 11h00

SMICTOM

Collecte des ordures Ménagères

Le soir 20h00

Mercredis 5, 12, 19 et
26 Juillet
2, 9, 16, 23 et 30 août
6, 13, 20 et 27 septembre,
4, 11, 18 et 25 octobre 2023

Collecte des bacs jaunes (Le lundi soir - 20 h00 semaines paires)

10 juillet et 24 juillet
7 et 21 août
4 et 18 septembre
2, 16 et 30 octobre 2023

Il est important de présenter
vos bacs jaunes et bacs à

François BORDIN
Maire de LOURMAIS

EVENEMENTS A VENIR

Date du prochain conseil municipal à 20 h 00 : 29 juin 2023

Don du sang : Lundi 28 août 2023 à l'espace Malouas de Combourg. Prenez rendez-vous sur dondesang.efs.sante.fr

Repair café : Samedis 21 octobre et 16 décembre 2023- salle communale de la mairie de Lourmais

VIDE-DECHETTERIES : les prochaines dates en juillet et septembre : **Combourg** Dimanche 2 Juillet avec l'association de Rugby Bretagne Romantique, Dimanche 6 août avec l'association de protection féline Les Pachas de 10h à 12h à Combourg au lieu-dit « le Maroc »

INFORMATIONS MUNICIPALES

ECLAIRAGE PUBLIC

Afin de réduire la pollution lumineuse et la consommation d'énergie, la municipalité a décidé de modifier l'éclairage public pendant la période estivale. Ainsi, une grande partie des lampadaires restera éteinte jusqu'au 31 août.

CLASSES 3

Vous changez de dizaine cette année, vous faites partie de la classe 3, c'est l'occasion pour chacun(e) de retrouver des personnes de sa génération afin de partager un bon moment de convivialité et d'évoquer de bons souvenirs lors d'un repas.

La date de cette manifestation est fixée **au Dimanche 17 Septembre 2023**.

DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

La commune de Lourmais renouvelle son dispositif argent de poche.

Cette action consiste à proposer aux jeunes de la commune, âgés de 16 à 18 ans, la réalisation de petits chantiers, nettoyage, petits travaux, sur le territoire communal durant les congés scolaires d'été.

En contrepartie, les jeunes sont indemnisés à hauteur de 15 € par demi-journée, soit 3h30, pause incluse. Ce dispositif se déroulera du lundi 3 au vendredi 7 juillet 2023.

Les jeunes intéressés peuvent retirer le dossier d'inscription à la mairie. Contact : 02.99.73.41.34

UN ATELIER NUMERIQUE A LOURMAIS

La commune de Lourmais s'engage pour l'accessibilité au numérique, en partenariat avec l'AGECLIC de Combourg et l'association Les Moutons Electriques.

Une action est mise en place à compter d'octobre 2023 pour les personnes de plus de 60 ans. Elle vise les débutants qui souhaitent s'initier, ou prendre en main leur outil numérique (ordinateur portable, tablette ou smartphone), avec une volonté de gagner en autonomie sur les démarches administratives notamment.

Les ateliers auront lieu le lundi matin, par petits groupes dans la salle communale de la Mairie.

Lors des ateliers, chacun ira à son rythme et selon ses envies. Accompagné par une animatrice, le groupe pourra découvrir les mails, les pièces jointes, les jeux en ligne, apprendre à regarder des vidéos ou écouter de la musique, utiliser un GPS, installer une application sur smartphone, créer un compte pour prendre des RDV médicaux, gérer ses documents administratifs, ... ou tout autre besoin, question que les personnes souhaiteront aborder.

Une réunion d'information se tiendra le lundi 2 octobre à 9h30.

Merci de bien vouloir vous inscrire auprès de la mairie si vous êtes intéressés par ces ateliers, les places **sont limitées à 10 personnes**. Mairie de Lourmais Tél. : 02.99.73.41.34 – Mail : mairie@lourmais.fr

DEMANDE DE CNI ET/OU PASSEPORT

Pour toute demande confondue (CNI ou passeport) :

- ✓ Pré-demande à effectuer en ligne (site ants.gouv.fr) et à imprimer (besoin du QR Code) ou CERFA n°12100*03 pour les majeurs et CERFA n°12101*03 pour les mineurs.
- ✓ 1 photo d'identité couleur et aux normes datant de moins de 6 mois
- ✓ 1 justificatif de domicile de moins d'un an à votre nom (facture eau, EDF, gaz, loyers, impôts, téléphone) sauf si directement fait en ligne lors de la pré-demande avec Justif^oDomicile.

1ère demande :

- ✓ Vous n'avez pas de pièce d'identité¹ ou celle-ci est périmée depuis plus de 5 ans : Acte de naissance (de moins de 3 mois)
- ✓ Vous avez une pièce d'identité valide, ou périmée depuis moins de 5 ans : votre pièce d'identité (originale)

Renouvellement (à demander maximum un an à l'avance) :

- ✓ Votre pièce d'identité est valide, ou périmée depuis moins de 5 ans : votre pièce d'identité (originale)
- ✓ Votre pièce d'identité est périmée depuis plus de 5 ans : Acte de naissance (de moins de 3 mois)

Pour les passeports :

- ✓ 1 timbre fiscal de 86€ pour les majeurs
- ✓ 1 timbre fiscal de 42€ pour les enfants de 15 à 17 ans (inclus)
- ✓ 1 timbre fiscal de 17€ pour les enfants de 0 à 14 ans (inclus)

Pour les mineurs :

- ✓ Justificatif de domicile du parent qui l'accompagne
- ✓ Pièce d'identité du parent qui accompagne le mineur

Perte ou vol :

- ✓ Déclaration de perte faite sur internet et à ramener le jour du rdv ou à faire directement en Mairie
- ✓ Déclaration de vol ou de perte faite en gendarmerie ou commissariat de police
- ✓ Timbre fiscal de 25€ pour une CNI
- ✓ pour les passeports, voir prix précédemment
- ✓ Si vous ne disposez d'aucune autre pièce d'identité : un acte de naissance de moins de 3 mois

Pour tout changement d'état civil (nom d'épouse ou usage, changement de nom ou de prénom, ...) :

- ✓ Extrait d'acte de naissance de moins de trois mois ou de mariage (original).

Pour les majeurs hébergés (dont majeurs vivant chez leurs parents) :

- ✓ Justificatif de domicile de moins d'un an de l'hébergeant
- ✓ Attestation sur l'honneur de domiciliation signée de l'hébergeant et indiquant que le concerné vit chez lui depuis au moins 3 mois
- ✓ Une copie de la pièce d'identité de l'hébergeant

ATTENTION : L'acte de naissance n'est pas obligatoire si la ville a dématérialisé la transmission des actes. Vous pouvez voir les villes adhérentes sur le site : <https://passeport.ants.gouv.fr/services/villes-adherentes-a-la-dematerialisation>

COUPON SPORT 35 :

Un coup de pouce financier pour inscrire vos enfants dans un club sportif

Le dispositif Coupon sport du Département d'Ille-et-Vilaine a pour but d'aider les jeunes breitillien.nes âgé.es de 11 à 15 ans (né.es entre 2008 et 2012), bénéficiaires de l'Allocation de Rentrée Scolaire (A.R.S), à pratiquer une activité sportive de qualité et régulière. Ainsi, le Département finance une partie du coût de la licence sportive et de l'adhésion à un club agréé par le Ministère des sports et affilié à l'Agence Nationale des Chèques Vacances (A.N.C.V).

Le montant de cette aide, défini en fonction du coût de la licence et de l'adhésion, est de 20 euros par enfant pour une licence et adhésion comprise entre 45 euros et 90 euros ou de 40 euros par enfant si le coût global est supérieur à 91 euros.

Pour en bénéficier, vous devez effectuer une demande lors de l'inscription de votre enfant auprès de l'association sportive en présentant une copie de l'attestation d'A.R.S 2023-2024 et du livret de famille ou d'une pièce d'identité. Vous bénéficierez de la réduction au moment de l'inscription auprès de l'association ou après remboursement du club par l'ANCV.

Contact pour toute information pratique :

Service jeunesse et sport : jeunesse.sport@ille-et-vilaine.fr
ou 02.99.02.34.14

LES NAVETTES ESTIVALES REPRENENT LA ROUTE !

Du 03 juillet au 31 août 2023, profitez des navettes estivales, service de transport en commun gratuit à destination de Combourg où 4 points d'arrêts sont possibles.

Les navettes desservent toutes les communes de la Bretagne Romantique.

N'hésitez donc plus à optez pour les Navettes, en circulation le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

C'est l'occasion de profiter de loisirs tels que le cinéma Chateaubriand, la piscine Aquacia, la gare, les commerces de proximité mais aussi de se balader autour du Château et du lac Tranquille ou du Canal d'Ille-et-Rance.

ALLER - Lourmais : Ligne 4 (jeudi et vendredi) :

Départ : 13h50 (Eglise)

Arrivée : COMBOURG

14h30 (bd du mail) – Cinéma

14h35 (avenue de la libération)

14h40 (piscine)

14h45 (Gare)

RETOUR - Combourg : Ligne 4 (jeudi et vendredi) :

Départ : Combourg

17h10 (Gare)

17h15 (piscine)

17h20 (avenue de la libération)

17h25 (bd du mail) – Cinéma

Arrivée : LOURMAIS

18h05 (Eglise)

Pensez à réserver votre trajet la veille en passant par l'application mobile « Navettes Bretagne romantique », par le site internet « navettes.bretagneromantique.fr » ou au 02 99 45 23 45.

SMICTOM VALCOBREIZH

ADOPTÉZ LE BON GESTE : la poignée de votre bac, c'est côté route

Lors de chaque collecte, les ripeurs sont amenés à manipuler plusieurs centaines de bacs d'ordures ménagères ou de tri sélectif. Autant de gestes répétitifs.

Afin de préserver la santé des agents en limitant notamment les troubles musculosquelettiques, le SMICTOM VALCOBREIZH demande à ses usagers, comme bien d'autres syndicats en charge de la collecte des déchets, de présenter leurs bacs avec la poignée côté route. Il est rappelé qu'il est important de faire en sorte que son bac soit bien visible. Un bac caché, c'est un bac qui ne peut pas être ramassé.

OPERATION TRANQUILITE VACANCES (OVT)

Vous partez bientôt en vacances ? Afin d'éviter les cambriolages, vous pouvez vous inscrire à l'opération tranquillité vacances. Les services de gendarmerie se chargent alors de surveiller votre logement. Des patrouilles sont organisées pour passer aux abords de votre domicile. Vous serez prévenu en cas d'anomalies (dégradations, cambriolage ...).

Pour vous inscrire, vous pouvez utiliser le service en ligne lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34634> ou vous rendre en brigade de gendarmerie.